**Jéco 2018, Salle Molière, Lyon**

**Mercredi 7 Novembre 2018, 14h-15h30**

**Conférence : Faut-il augmenter les droits d’inscription à l’Université ?**

**Intervenants :**

[Eric Froment](http://www.journeeseconomie.org/index.php?arc=p4&num=1817) : Président fondateur de l’European University Association (EUA)

[Félix Garnier](http://www.journeeseconomie.org/index.php?arc=p4&num=1826) : Représentant de la Fédération Nationale des Associations Représentatives des Etudiants en Sciences Sociales

[Hugo Harari-Kermadec](http://www.journeeseconomie.org/index.php?arc=p4&num=1828) : Maître de conférences ENS Paris Saclay

[Xavier Timbeau](http://www.journeeseconomie.org/index.php?arc=p4&num=227): Directeur principal de l’OFCE

[Alain Trannoy](http://www.journeeseconomie.org/index.php?arc=p4&num=26) : Directeur de l'Aix-Marseille School of Economics, membre du Cercle des économistes

**Modérateur :**

[Jean-Marc Vittori](http://www.journeeseconomie.org/index.php?arc=p4&num=20), *Les Échos*

**Présentation du thème dans le programme des Jéco**

Les droits d’inscription à l’université sont plus faibles en France que dans la plupart des pays avancés, en particulier anglo-saxons. Cette modération, vigoureusement revendiquée par les étudiants, laisse la porte de l’enseignement supérieur ouverte aux moins aisés. Mais elle prive l’université de ressources financières précieuses et donne un signal négatif aux étudiants étrangers sur un marché de plus en plus international. Faut-il encourager la gratuité, comme le fait par exemple la Suède ? Faut-il au contraire augmenter les droits, en les assortissant de vraies bourses qui couvriraient aussi les autres dépenses des étudiants peu aisés ? Ou créer des prêts dont le remboursement dépendrait des succès professionnels ultérieurs ? En donnant des réponses divergentes à ces questions, les économistes renforcent un débat déjà très vif.

Vidéo de la conférence : <http://www.touteconomie.org/index.php?arc=dc033b>

**Synthèse des échanges :**

Modalités de mise en œuvre d’une hausse des droits d’inscription à l’université.

Selon **Alain Trannoy**[[1]](#footnote-1) , il s’agit de relever les droits d’inscription entre 3 000 et 6 000 euros, à partir du master. Ces droits seraient financés par des Bourses étudiantes ou par un système de prêt à remboursement contingent au revenu futur. Autrement dit, le remboursement du prêt n’a lieu que si le revenu futur dépasse un certain seuil (par exemple, environ ce que gagnent en moyenne des salariés qui ne sont pas passés par l’enseignement supérieur (1 400 à 1 500 euros par mois). Ce système existe en Australie.

Existe-t-il des solutions alternatives ? Lesquelles ? Quels sont les risques d’un relèvement des frais d’inscription ?

**Xavier Timbeau** explique lui aussi que la hausse des droits d’inscription ne concerne pas la première année d’études (licence) compte tenu du fort taux d’échec. Il note que dans le cas des prêts contingents, il faut se demander si la dette contractée pourra être oubliée un jour ou non et savoir à partir de quel seuil on commence à rembourser ce qui détermine implicitement le taux d’intérêt.

Il met en garde contre la situation où les universités seraient libres de fixer les frais d’inscription : risque de bulle spéculative, effet de capture pour les enseignants où le gagnant prend tout, accroissement des inégalités entre universités.

Il conclue qu’il serait alors préférable de financer les universités par un relèvement de l’impôt sur le revenu. Toutefois deux inconvénients apparaissent : d’une part, ceux qui n’ont pas fait d’études et ont un revenu important, paient quand même, et d’autre part, ceux qui partent (brain drain) ne paient pas d’impôt.

**Hugo Harari-Kermadec**[[2]](#footnote-2) insiste sur les inégalités entre établissements qui vont s’accroître au bénéfice des enfants de milieux aisés. Il rappelle que l’université est confrontée à la massification ce qui justifie d’augmenter les financements des universités.

Se posent aussi une question éthique (doit-on augmenter le taux de réussite si les étudiants paient 10 000 euros par an ?) et le problème d’incitation à la fraude (réussir afin de rentabiliser son investissement).

Il serait préférable d’introduire une allocation étudiante financée par les cotisations sociales, *via* la branche famille.

**Félix Garnier** quant à lui estime que de bas frais d’inscription reflètent la volonté des pouvoirs publics d’investir dans le capital humain et que la démocratisation de l’enseignement supérieur contribue à augmenter la productivité, les salaires et les recettes fiscales. Il propose d’autres solutions que la hausse des frais d’inscription : la hausse de l’engagement de l’État, la conquête du marché de la formation continue.

**Éric Froment** s’interroge sur la hausse de l’endettement des étudiants et ses effets (risque de défaut, pas d’incitation à poursuivre ses études au-delà de la licence). Il s’interroge aussi, à l’instar de ce qui s’est passé aux États-Unis, sur le lien entre la forte hausse des droits d’inscription et la qualité de l’enseignement. Des contestations ont émergé face au déclassement des diplômes alors que les frais d’inscription ont augmenté. Et si on étudie le cas de l’Australie on voit que le détournement sur le second cycle revient à prendre les étudiants étrangers pour des vaches à lait.

1. Pour en savoir plus : <http://www.crest.fr/ckfinder/userfiles/files/pageperso/rgarybobo/GaryBoboTrannoyEducprosDef.pdf> [↑](#footnote-ref-1)
2. Co-auteur de l’article : « De la mise en concurrence à la mise en marché de l’enseignement supérieur », Céreq, 2015. <https://www.cairn.info/revue-formation-emploi-2015-4-page-91.htm> [↑](#footnote-ref-2)